



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2019.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Jean-Paul THORAL

Absente excusée : Christèle CROZIER donne pouvoir à Pascale PIECHON

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019
- Présentation du déploiement des compteurs Linky par Enedis
- Décision modificative n°2 – budget communal
- Transfert de la compétence assainissement
- Convention avec la SPA
- Rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation d'une action de sensibilisation sur le harcèlement dans le milieu scolaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal.

PRESENTATION DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY PAR ENEDIS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu du conseil municipal 02 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose :

- L'absence d'un agent nécessite d'augmenter les crédits budgétaires alloués au remplacement et permet de constater des recettes de fonctionnement du fait du remboursement de cette absence par l'assurance.
- La souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie et des travaux de première urgence de l'église implique d'augmenter les crédits de remboursement de l'emprunt en fonctionnement et en investissement.
- Une subvention de l'Education Nationale a été obtenue dans le cadre du programme « Ecoles numériques ». L'inscription de cette recette permet d'augmenter les crédits pour le remplacement d'ordinateurs en mairie et l'achat d'une imprimante pour la médiathèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6413	Personnel non titulaire	4 000 €	6419	Remboursement sur rémunération de personnel	4 600 €
66111	Remboursement des intérêts de l'emprunt	600 €			
Total		4 600 €	Total		4 600 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
2183 – opération 210	Matériel informatique	1 975 €	1321	Etat et établissements nationaux	1 975 €
1641	Remboursement du capital de l'emprunt	5 000 €			
2313 - 252	Café de la Place	- 5 000 €			
Total		1 975 €	Total		1 975 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

APPROUVE la décision modificative.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose les conclusions du rapport sur l'étude du transfert de la compétence assainissement au SIAHVG. L'intégration de la commune de Rontalon au périmètre de ce syndicat est soumise aux conditions suivantes :

- Le curage des lits de boue de la station d'épuration
- Le reversement du résultat excédentaire du budget assainissement de la commune afin de financer notamment :
 - o L'étude de diagnostic du système assainissement imposée par l'arrêté du 21 juillet 2015



- La réalisation d'un chemin d'accès au poste de refoulement de la Fondrieu (ce dernier poste est inaccessible).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

VU les dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales portant sur l'initiative de la procédure de transfert de compétence d'une commune vers un syndicat de communes ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG) aux desquels ledit syndicat a la compétence assainissement ;

VU le souhait de la commune de Rontalon de transférer sa compétence assainissement au SIAHVG ;

Le conseil municipal demande au SIAHVG, qui doit consulter l'ensemble de ses communes adhérentes, de lui transférer la compétence assainissement de la commune de Rontalon à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après avis par délibération du comité syndical au SIAHVG et consultation de ses communes adhérentes (se prononçant à la majorité qualifiée prévue par l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié ou moins des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population) ;

La commune de Rontalon pourra alors procéder au transfert de sa compétence assainissement et de l'ensemble des droits et obligations attachés à cette compétence (mise à disposition du patrimoine, transfert des contrats...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

APPROUVE la demande de transfert de sa compétence assainissement au SIAHVG dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et conformément au projet de statuts modifiés du SIAHVG ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au SIAHVG afin d'obtenir l'avis de ce dernier et l'accord des communes qui y adhèrent sur ce futur transfert de compétence ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mener la procédure, en concertation avec le SIAHVG, pour aboutir au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de prendre en charge les animaux en état de divagation. Pour cela, Rontalon fait appel à la SPA par convention annuelle.

La SPA de Lyon et du Sud-est fait évoluer ses conventions avec notamment une hausse tarifaire en raison de l'augmentation de leurs charges. Deux formules sont proposées

- Convention de deux ans incluant mise en fourrière avec transport de chiens et chats vivants ou morts : 0,80 € / habitant (prix bloqué sur 5 ans)
- Convention d'un an incluant mise en fourrière sans transport sur un an de chiens et 15 chats vivants : 0,60 € / habitant.

Pascale PIECHON expose les difficultés qu'elle a rencontré par le passé à joindre la SPA les soirs et week-end. Elle expose les conditions proposées par la vétérinaire de Rontalon.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

Décide de ne pas conventionner avec la SPA ;

Demande la rédaction d'un projet de convention avec la vétérinaire de Rontalon qui sera soumis à délibération en vue de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

Christèle CROZIER étant excusée, ce point est ajourné.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Pascale PIECHON expose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité s'engager dans la lutte contre le harcèlement scolaire par délibération cadre adoptée en décembre 2018. Trois thèmes d'appel à projets ont été lancés :

- L'organisation d'événements visant à renforcer la connaissance sur le territoire du harcèlement scolaire pour le prévenir
- La formation des adultes sur le phénomène pour sensibiliser et prévenir le harcèlement
- Actions pédagogiques innovantes dédiées à l'amélioration durable et quotidienne du climat scolaire.

Pascale PIECHON expose le projet d'élaboration d'un Escape Game à destination des élèves du CE1 au CM2 en partenariat avec le réseau Canopé. Elle propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation et animation de l'escape game	2 500,00 €	Subvention régionale	2 016,00 €
		Fonds propres	504,00 €
TOTAL	2 500,00 €	TOTAL	2 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ;

APPROUVE le projet de réalisation d'un escape game à destination des élèves du CE1 au CM2 ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 2 016 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire et Madame Pascale PIECHON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à solliciter cette subvention et signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal d'enfants

Pascale PIECHON expose qu'une réunion va être organisée avec l'équipe actuelle du CME. Les jeux pour le jardin public ont été commandés.

Ecole

Deux tableaux blancs interactifs ont été commandés pour la classe de grande section-CP et celle de CE1-CE2.

Jumelage

Le voyage de fin octobre en Allemagne est en préparation. Il reste actuellement trois places dans le bus. Le départ est prévu le vendredi matin. Un marché franco-allemand aura lieu le samedi matin et un match de football le samedi à 16h.



Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que les travaux de la chaufferie bois avancent conformément au calendrier. Elle devrait être mise en service aux vacances de la Toussaint.

Une réunion portant sur les travaux de l'église se tiendra le 10 octobre.

Une réunion portant sur la définition des besoins pour l'extension de la médiathèque a eu lieu le 12 septembre.

Fleurissement

Michel JOYAUX expose qu'un rendez-vous avec Fayolle élagage a eu lieu pour étudier les possibilités d'amélioration de la bache de la route de Fondrieu et pour les escaliers la bordant.

Commémoration du 11 novembre

Les commémorations du 11 novembre auront lieu à 11h30 sur la place de l'église.

Commission Appel d'Offre

Monsieur le Maire expose que deux candidatures ont été reçues pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église. Le moins disant ne disposait pas de références importantes en matière de restauration de patrimoine et disposait d'une équipe moins adaptée que le plus disant. De ce fait, Architecture et Héritage et le mieux disant.

Concours municipal de pétanque

Le concours municipal de pétanque aura lieu le 19 octobre 2019.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h43.